



GARANTIE DIRECTE – INVESTISSEUR ETRANGER EN REGION WALLONNE

OBJET	Garantie accordée <u>directement</u> à une entreprise étrangère qui souhaite investir en Région wallonne Finalité : Couvrir le risque d'échec économique (faillite) de son investissement en Région wallonne
ACCORDEE A	Exclusivement à une société de droit étranger (Maison-Mère) qui répond à la définition européenne de la PME
TYPES D'INVESTISSEMENTS GARANTIS	Tous les investissements et frais relatifs à une nouvelle implantation par une société étrangère non encore présente en Région wallonne
NATURE DES APPORTS DE LA MAISON-MERE	QUASI FONDS PROPRES <ul style="list-style-type: none">■ Prêt subordonné amortissable■ Avance permanente
EXCLUSIONS	<ul style="list-style-type: none">■ Maison-Mère réputée être en difficulté (au sens de la définition européenne)■ La garantie n'est pas accordée aux apports en capital
TAUX DE CREATION D'EMPLOI	1 ETP minimum par apport en quasi fonds propres d'un montant de 150.000 € et 5 ETP minimum à la création
MONTANT DE LA GARANTIE	<ul style="list-style-type: none">■ Maximum 1/3 du montant de l'apport en quasi fonds propres■ Minimum 250.000 € et maximum 1.500.000 €
DUREE DE LA GARANTIE	<ul style="list-style-type: none">■ Celle de la durée du prêt amortissable par la Maison-Mère avec un maximum de 7 ans■ Maximum 7 ans en cas d'avance permanente
COUT	<ul style="list-style-type: none">■ Commission payable totalement par anticipation et fixée en fonction du risque lié au débiteur et au projet à garantir■ Taux de commission minimum : 1,00% l'an calculé sur le montant de l'intervention
INDEMNISATION	<ul style="list-style-type: none">■ Versée à la Maison-Mère après constatation de la faillite de la filiale■ Calculée sur le solde irrécouvrable de l'apport en quasi fonds propres au taux de couverture fixé
DEMARCHE A ENTREPRENDRE	L'investisseur étranger contacte directement la SOFINEX
PLUS D'INFOS	Consultez le site de la SOFINEX www.sofinex.be ou adressez-vous directement à la SOFINEX – +32 (0) 4 237 01 69